

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF115

présenté par

Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 10

Après les mots :

« opérateurs est »

rédiger ainsi la fin de l'article :

« une évolution raisonnée des emplois exprimés en équivalent temps plein, selon les besoins réévalués annuellement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'État et ses opérateurs ont besoin de pouvoir recruter des agents selon les besoins que la situation du pays impose. Les derniers travaux diffusés ce mois de septembre 2023 par le collectif Nos services publics ont encore davantage documenté les grandes évolutions de la demande à la hausse de service public et la déstructuration de leurs financements (« Rapport sur l'état des services publics », septembre 2023).

Pour ne prendre que quelques exemples :

-Il est tout à fait raisonnable d'augmenter les effectifs de l'ANSSI de 126 agents (sur 600 actuels) jusqu'en 2025 car cela répond à un besoin nouveau et important en matière de cybersécurité.

- Il serait aussi nécessaire d'augmenter les services instructeurs des projets d'énergie renouvelable (au moins 100 selon France énergie éolienne (FEE)) afin d'atteindre les objectifs déjà relatifs de la loi sur l'accélération des EnR qui a été adoptée en mars 2023.

- La réindustrialisation que de nombreuses tendances politiques, chacune à leur manière, appellent de leur vœux, sera conditionnée à un renforcement des moyens alloués aux services de l'inspection

de l'environnement pour préserver aussi bien la santé de nos concitoyens que notre environnement. Le ministre a pris l'engagement devant l'Assemblée nationale d'augmenter à cette fin les moyens dédiés aux DREAL lors du prochain projet de loi de finance.

Dans cette période incertaine dans laquelle nous sommes rentrés, l'État et ses opérateurs devront sans cesse s'adapter à des contextes nouveaux et ils doivent également pouvoir être réactifs en matière de ressources humaines afin de répondre au mieux aux besoins, parfois vitaux, de la population.